

**ADRER****Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel**Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.frAssociation agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.
Arrêté Préfectoral n° 2014/21

Prospectives de l'ADRER pour le Rayol Canadel Pramousquier

Réunion publique - 9 aout 2019

Dans ce numéro de la Tribune, nous rendons compte des discussions qui sont intervenues lors de notre réunion publique du 9 aout dernier. Ce compte rendu prend la forme d'un verbatim.

I. Introduction - P. COLLANGETTES

Le conseil d'administration de l'ADRER vous souhaite la bienvenue à cette 10ème réunion publique. Je voudrais rappeler à ceux d'entre vous qui ne nous connaissent pas que L'ADRER est un groupe de réflexion indépendant. Certains prétendent que nous soutenons inconditionnellement la municipalité et nous qualifient de porte-parole. Nous démentons formellement cette affirmation. En revanche si beaucoup de nos idées ont été reprises par la municipalité, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Nous vous réunissons aujourd'hui pour vous présenter nos idées pour l'avenir et vous entendre réagir à ce propos.

Ce débat s'articulera donc autour de 6 chapitres

- *retour historique*
- *vocation générale de la commune*
- *le logement*
- *l'économie*
- *les équipements communaux et les services publics*
- *le développement durable et la protection du paysage*

A l'issue de chacun de ses chapitres vous tous aurez la parole.

II. Retour historique - J. MANSIAUX

Deux numéros de la Tribune seront consacrés prochainement à ce sujet

Pas de question du public

III. Vocation de la commune – P. COLLANGETTES

« La reconnaissance du Rayol Canadel comme station balnéaire (et climatique) s'avère largement partagée à notre niveau, tout comme son environnement exceptionnel. La villégiature que nous définissons comme des séjours prolongés, nous semble prioritaire par rapport à un "tourisme de visites occasionnelles" qu'il ne faut pas négliger pour autant ("bene accipere ad revertendum semper"). » (bien accueillir pour retenir toujours : légende du blason de la commune)

« Si le logement constitue un facteur d'accroissement du nombre d'habitants, il ne saurait être le seul facteur de développement économique de la commune. La création de nouvelles activités économiques doit compléter le dispositif. »

Interventions du public

- La seule vocation de station balnéaire n'est-elle pas insuffisante pour assurer le développement de la commune ? Un tourisme dont la qualité reste à préciser ou des séjours de villégiatures ne devraient-ils pas être encouragés ?
- Si le Rayol Canadel est une station balnéaire, (2 à 3 mois par an) ce n'est pas une station climatique (en liaison avec des problèmes de santé) qui pourrait fonctionner toute l'année.

Réponse de l'ADRER :

Nous prenons bonne note, d'ailleurs nous parlons d'un centre de soins corporels dans le chapitre économie

IV. Le logement J. MANSIAUX

« Un développement mesuré de la commune nous paraît nécessaire. Qui parle de développement dit d'abord logement et en priorité le logement principal pour des habitants à l'année. L'objectif fixé par la municipalité actuelle lors de son élection en ce qui concerne la population future est de 900 habitants. Nous ne mettons pas en cause ce chiffre. Le PLU a pris en compte ce nombre d'habitants mais en même temps a installé des règles assez restrictives. Les constructions privées qu'elles soient principales ou secondaires devront s'en accommoder.

La municipalité a cependant la main sur les logements sociaux qui sont très insuffisants dans la commune. Une construction de 10 logements est actuellement en travaux avec la perspective d'une livraison en fin d'année. Il faut continuer mais se pose les difficultés liées au prix du foncier. En dehors du terrain Morel dans le centre du village et des terrains qui sont restés libres autour du complexe "Paulette Gola" nous ne voyons pas d'autres terrains appartenant à la commune. Cela représente une quarantaine de logements sociaux. Cela sera-t-il suffisant ? L'avenir nous le dira.

Des logements sociaux sont également prévus sur les terrains des Arômes (zone 1 AU) et dans la zone UA au nord de la RD 559 mais ces opérations apparaissent plus aléatoires les terrains étant privés.

La réalisation de résidences de villégiature, bien que déjà très nombreuses, n'a pas lieu d'être bloquée. La zone urbanisée de la commune bien délimitée y pourvoira selon les règles du PLU et la zone 2AU de la Tessonnière laisse un espace important pour leurs implantations si tant est qu'elle se réalise un jour.

Des bilans à mi-mandat seront à tirer par la prochaine municipalité.

La commune manque également de logements pour le personnel saisonnier. D'après le dernier Conseil municipal de tels logements seraient envisagés, entre autres constructions, sur le terrain de la carrière. Mais qui est prêt à assurer le financement et la gestion de ce type de logement ?

Interventions du public

Devant le très grand nombre de communes (35 000), ce qui coûte cher à l'Etat, la tendance est à la réduction de ce nombre. Si le Rayol-Canadel s'endort, il sera rattaché à Cavalaire avec en corollaire la suppression de la poste, des services publics...

La question du logement n'a pas, à proprement parler, été débattue.

V. Economie – JP. JULIEN

A. Hôtellerie

Nous jugeons l'hébergement hôtelier suffisant pour l'instant. Une planification en fonction d'objectifs de fréquentation pourrait s'avérer intéressante, précédée d'un inventaire des établissements existant ouverts à l'année.

B. Soins corporels

L'installation d'une activité liée au bien-être nous convient bien. Une clientèle soucieuse de discrétion dans un lieu "emblématique de bien être" serait visée.

C. Activité agricole

Une activité agricole se dessine sur la commune elle pourrait aussi constituer une interface contre l'incendie, avec un magasin de vente (ancienne ferme de la D27) Nous devons nous montrer attentifs au projet en cours. Des possibilités existent également au Fenouillet).

Nous pouvons inclure dans cette catégorie, une activité communale de jardin-potager partagé.

D. Plateforme bureautique

Une plateforme bureautique partagée (co-working) remporte notre adhésion mais certainement pas un centre d'appels téléphoniques. Les emplacements proposés sont variés qui vont de la carrière à la plateforme hélico en passant par le Patec.

E. Musée d'art contemporain (P. COLLANGETTES)

La création d'un musée d'art contemporain, dans le prolongement culturel de l'activité du Domaine, suggéré déjà en 2010, recueille également notre adhésion à condition de trouver un emplacement pertinent pour l'accès et le parking. D'autres activités fonctionnant toute l'année : séminaires et autres congrès est à envisager dans une salle appropriée du musée ?

Interventions du public

- Existe-t-il un lien entre la création d'un musée d'art contemporain et le Domaine du Rayol ?
- Une participante dispose d'un réseau intéressant dans le monde de l'art et propose de le mettre à disposition

Réponse : si nous prétendons qu'il existe une simple continuité culturelle, il n'y a aucune continuité géographique

- Est-il exact qu'au forum de l'emploi, aucun demandeur d'emploi n'ait été présent

Réponse: nous démentons formellement une telle rumeur totalement infondée qui émane à l'évidence de personnes qui n'y étaient pas.

VI. Equipements communaux - services publics -R. KONDOLFF

A. Stationnement

Le développement des activités impose de faciliter l'accès aux lieux attractifs - le Domaine, le centre-ville, les plages - et le stationnement à proximité. Or, en matière de stationnement, la commune est sous équipée à la fois dans ces secteurs. Le projet présenté par la commune aux associations pour un parking de 50 places à l'emplacement des tennis avec un ascenseur pour rejoindre le centre est jugé positif par l'ADRER. L'idée d'un second parking enterré de l'ordre de 30 places au Patec, une vieille

idée resurgit, avec celle, nouvelle, des parkings en périphérie et des parkings pour mobilité douce/non polluante.

B. Déplacements

Le SCoT prévoit le développement du vélo en libre-service, ce qui nécessite des parcs spéciaux. L'escarpement de la commune complexifie cet objectif à l'exception de la voie verte. S'agissant de vélos électrique l'installation de bornes de rechargement devient incontournable.

L'installation de navettes routières est jugée intéressante mais après étude sérieuse sur le sujet. Un partage des risques pourrait s'envisager avec les acteurs économiques. Nous sommes très sceptiques sur les navettes maritimes car les débarcadères possibles sont éloignés de l'axe routier principal.

C. Circulation et marché hebdomadaire

La D 559 est la seule voie de liaison entre Le Lavandou, Cavalaire et la Croix- Valmer. Du fait qu'elle est suffisamment dimensionnée pour le trafic qu'elle supporte, même en période estivale (cf. le SCOT), le Conseil Départemental ne va pas l'améliorer.

Les bouchons qui se forment en été à l'entrée du village sont provoqués par le marché, les arrêts en double file et surtout le manque de stationnement mais en aucun cas les passages piétons ne constituent selon nous un facteur de bouchons. Alors faut-il déplacer le marché ? Où ? Au Patec? au Canadelia? sur les futures esplanades ? L'ADRER penche plutôt pour un maintien.

D. Services publics

Le maintien de l'école primaire, de la poste et de l'Office de tourisme au sein du village recueille notre adhésion. La présence de douches sur les plages est importante. L'installation de poubelles enterrées devrait être mise à l'étude.

E. Sport

Nous ne voyons pas vraiment l'établissement d'un centre équestre. En revanche une légère plateforme d'envol au col du Canadel pour le parapente semble possible (sauf en haute saison) ainsi qu'un court de "tennis paddle" ou le tir à l'arc, peu consommateur en investissement. On peut envisager la création d'une structure d'accueil sportive pour l'ensemble de ces activités. le jeu de pétanque restant incontournable.

Interventions du public

- Proposition de réduire le temps de stationnement dans le centre du village pour permettre aux gens de passage de s'arrêter et de consommer dans le village.
- Nostalgie des temps passés où le tennis créait un lien dans le village
- Les terrains des tennis sont privés et les propriétaires savent que l'activité tennis n'est plus rentable
- Le tennis est un sport en perte de vitesse. Les terrains de Cavalière (30 licenciés) ne se maintiennent que grâce au restaurant, les 5 terrains de Cavalaire (7 000 habitants à l'année et 50 000 l'été) perdent de l'argent et ne se maintiennent que par l'injection de subventions municipales.
- Les activités pour les jeunes sont insuffisantes, que ce soit sur la plage l'été ou dans le village toute l'année.
Note : Un ciné-club existe avec une excellente programmation et n'intéresse régulièrement que 30 personnes dans la commune (750 habitants).
- Les nouvelles constructions sur le terrain de la pharmacie ne vont-elles pas augmenter les difficultés de stationnement ?
- Qu'en est-il de la remise en état du bâtiment de la pharmacie ?

Le Président de l'ADRER précise que l'esplanade qu'elle propose à l'aplomb du talus en prolongement du trottoir actuel entre le bureau de tabac et le petit Casino et l'esplanade prévue sur le toit terrasse du parking est une bonne réponse à la création d'un nouveau lien social, disparu avec le tennis.

Réponse de Jean PLENAT maire de la commune sur le bâtiment de la pharmacie

- Le premier permis de construire donné à Aktimo prévoyait la démolition de la pharmacie. On ne peut donc pas reprocher à la municipalité précédente de ne pas avoir entrepris des travaux de remise en état du bâtiment.
- L'annulation du permis en 2014 permettait de commencer les travaux de rénovation.
- La pharmacienne demande alors que soit faite une expertise judiciaire, ce qui bloque automatiquement les travaux tant que l'expertise n'est pas rendue.
- Le rapport d'expertise a été fourni en 2018
- En octobre 2018, les travaux ont pu commencer. L'étanchéité et l'agrandissement des terrasses ont été réalisés.
- A partir de ces travaux, la pharmacienne a lancé une procédure judiciaire qui est mise en délibéré jusqu'en octobre 2019 et qui, à nouveau, a bloqué les travaux en cours.
 - Le litige porte, entre autres choses, sur la demande de mise à disposition d'un algéco pour la durée des travaux, ce que la municipalité ne juge pas utile en raison de la nature même des travaux

Propositions et questions de l'ADRER

- Encourager les riverains à la construction de parcs de stationnement sur leurs terrains
- Un modèle économique pour le parc de stationnement prévu sur le terrain des tennis doit être identifié ? (notamment pour les commerçants et leurs saisonniers)
- Mettre en place un système de jetons délivrés par les hôtels et les loueurs pour accéder aux douches sur la plage.

Beaucoup de réactions négatives à cette proposition : douches publiques sur plages publiques... qui délivrerai les jetons aux habitants....

VII. Développement durable - Protection du paysage – J.de PONFILLY

A. Pollutions

La commune subit des pollutions mais essentiellement sonores en raison des vitesses excessives des deux roues, ainsi que la pollution des décharges sauvages Nous sommes un peu partagés sur les fumées émanant des brûlages de végétaux qui pourraient être réduit par une prestation de service de broyage à domicile (à l'instar de ce qui existe dans les Alpes Maritimes)

Il est impératif de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du cœur village. Les excès devraient être sanctionnés sévèrement par un contrôleur automatique de vitesse et de niveau sonore verbalisant. Pour éviter les décharges sauvages : surveiller les terrains de la Tessonnière.

B. Le Patec et les jardins de la mairie

La mise en valeur du Patec nous semble une nécessité vu son état. La municipalité a su faire preuve d'initiative sur les arrières-plages, il faut poursuivre en direction du Patec. Les jardins de la mairie

mériterait également qu'on envisage le renforcement de leur végétalisation et peut-être une réorganisation générale.

C. Protection du territoire

Devons-nous nous préoccuper de la montée de la mer, des problèmes de réchauffement et des catastrophes naturelles ? Ces questions doivent nous préoccuper dans une perspective long terme en distinguant :

- *le risque de disparition des plages, principal actif économique et*
- *la submersion des habitations qui ne constitue pas un risque à court terme.*

A court terme ce sont surtout les glissements de terrains qui sont préoccupants. A très long terme si les plages devaient disparaître une transition économique devra être définie.

D. L'isolation du bâti ancien

L'ADRER doit-elle s'y intéresser ? c'est plutôt l'affaire des particuliers, en revanche la commune devrait donner l'exemple pour ses propres bâtiments.

E. Les panneaux solaires - le photovoltaïque

L'installation de panneaux solaires est maintenant acceptée par le SCoT, le respect d'un cahier des charges pour le visuel nous semble important. Nous avons abordé dans nos discussions préparatoire Le développement de champs de production d'énergie électrique, nous suggérons d'étudier avec des experts, les emplacements possibles sur des zones non constructibles.

F. Récupération des eaux de pluie

Il nous semble possible d'étudier cela par une politique d'incitation publique au niveau des PLU

Interventions du public

- **L'acceptation des panneaux solaires par le SCoT aidera-t-elle les particuliers à convaincre les autorités administratives locales ou non de l'intérêt de la production d'énergie solaire notamment dans le Var**
- **La commune pourrait-elle assurer le ramassage des déchets verts ?**
- **Pourquoi les artisans et les entreprises n'ont-elles pas accès à la décharge du Rayol ?**

Préconisation de l'ADRER

- **Inciter les particuliers à faire broyer leurs végétaux à domicile par des entreprises spécialisées à l'instar des Alpes Maritimes**
- **Elargir les plages d'ouverture de la déchetterie. Le Rayol est un jardin comportant des habitations et non des maisons avec jardin. L'importance des déchets végétaux devrait induire un service d'élimination à sa hauteur**

Réponses de Jean PLENAT maire de la commune

- **Les déchets verts sont de la compétence de la Communauté de communes**
- **Lorsque la Communauté a pris cette compétence, elle a voulu fermer 3 déchetteries dont celle du Rayol en raison des surcoûts d'exploitation liés à leur taille et à leur positionnement géographique.**

- Nous avons réussi à maintenir notre déchetterie mais elle est limitée en superficie ce qui ne permet pas d'accueillir les entreprises et artisans.
- Un projet d'aménagement permettant d'augmenter la capacité est déposé mais se heurte à l'ABF.

A noter : les entreprises, pour la plupart sont équipées pour broyer

- Les déchets verts sont traités à l'Eco pôle de la Môle pour produire du compost et du broyat
- Un projet en cours permettra dans un délai proche de doubler la capacité de traitement de l'Eco pôle et d'améliorer la qualité des composts et broyats

Cotisation ADRER 2019

Trois modes de paiement sont à votre disposition :

- Chèque - utiliser le bulletin ci-dessous (format enveloppe à fenêtre)
- Espèces - remises à un des membres du bureau*
- Virement au compte Société Générale - format SEPA à reprendre obligatoirement :

BIC SOGEFRPP
IBAN FR76 3000 3021 0900 0372 6616 649

**(Viviane Bernard, Patrice Collanettes, Richard Kondolff, Gérald Marot)*

Un reçu par mail vous est adressé dans tous les cas

✂.....

ADRER

Bulletin d'accompagnement au paiement par chèque à retourner à :

**Veillez trouver ci-joint un chèque de 30€
au titre de ma cotisation pour l'année 2018**

Date :

Nom et Prénom :

Signature

**ADRER
5 le Rayol Park
83820Rayol-Canadel**